



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion Mäder-Brülhart Bernadette / Schneuwly André
1H – 11H Formation des enseignements sous un même toit : créer une base légale

2021-GC-55

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 7 avril 2021, les députés Bernadette Mäder-Brülhart et André Schneuwly ainsi que 18 co-signataires rappellent que la répartition de la formation des enseignantes et enseignants du canton de Fribourg entre deux institutions, la HEP|PH FR pour le niveau primaire, et l'Université pour les niveaux secondaire I et II, soulève de nombreuses questions.

Suite au rapport du Prof. Capaul de 2019, le Conseil d'Etat a pris une décision de principe, le 17 septembre 2020, de réunir sous un même toit institutionnel l'entier de la formation à l'enseignement. Les députés s'inquiètent de l'urgence de la situation et craignent que le Conseil d'Etat ne tarde trop à prendre une décision fondamentale sur la variante qui sera retenue. Ils considèrent en effet qu'un regroupement doit être effectué rapidement, afin d'augmenter l'attractivité de la formation à l'enseignement sur sol fribourgeois, face notamment à la concurrence de la HEP bernoise.

Les motionnaires demandent donc au Conseil d'Etat qu'une loi permettant la réunification institutionnelle de la formation des enseignant-e-s de 1H à 11H soit rédigée dans un délai raisonnable.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Lors de sa séance du 8 juin 2021, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit. La formation des enseignantes et enseignants primaires, actuellement dispensée par la Haute école pédagogique, rejoindra l'Université, permettant ainsi la création d'un nouveau centre de formation pour l'ensemble des enseignant-e-s du canton.

Ce regroupement complet de la formation à l'enseignement, incluant également la formation des enseignantes et enseignants spécialisé-e-s, favorisera de plus grandes synergies et coopérations dans l'ensemble du domaine. La création d'un centre de compétences dans le domaine de la pédagogie et de la didactique réunissant toute la formation à l'enseignement sous un même toit à l'Université constituera un modèle original avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse et est prometteuse à plusieurs points de vue : il renforcera les activités de l'Université de Fribourg dans ce domaine au niveau national, il donnera plus de poids à la formation à l'enseignement du canton et confirmera le bilinguisme en tant que force et spécificité attractive.

Ainsi, le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion. Il soumettra au Grand Conseil un projet de révision de la loi sur l'Université et de la loi sur la HEP dans le courant de l'année 2022. La création du nouveau « Centre de formation à l'enseignement » au sein de l'Université devrait pouvoir être effective pour la rentrée académique 2026/27.

6 septembre 2021